J’aimerais avoir une explication de la symbolique du drapeau européen, et de la manière dont il a été choisi, et par qui.Merci pour votre service si précieux !

Réponse apportée le 07/21/2010 par PARIS Bpi – Actualité, Art moderne, Art contemporain, Presse

Pour répondre à votre question, je suis allée sur le site officiel de l’Union Européenne, http//europa.eu/>.

Voici l’explication qui y est donnée (http//europa.eu/abc/symbols/emblem/index_fr.htm) :
« Le drapeau européen est le symbole non seulement de l’Union européenne, mais aussi de l’unité et de l’identité de l’Europe dans un sens plus large. Le cercle d’étoiles dorées représente la solidarité et l’harmonie entre les peuples d’Europe.

Le nombre d’étoiles n’est pas lié au nombre d’États membres. Il y a douze étoiles, car ce chiffre est traditionnellement un symbole de perfection, de plénitude et d’unité. Ainsi, le drapeau reste le même, indépendamment des élargissements de l’Union européenne.

* L’histoire du drapeau

L’histoire du drapeau remonte à l’année 1955. À cette époque, l’Union européenne n’existait que sous la forme de la Communauté européenne du charbon et de l’acier et n’était constituée que de six États membres. Cependant, un autre organisme rassemblant un plus grand nombre de membres, le

Conseil de l’Europe, avait été créé plusieurs années auparavant; celui-ci veillait à défendre les droits de l’Homme et à promouvoir la culture européenne.

Le Conseil de l’Europe cherchait un symbole pour le représenter. Après maintes discussions, il a adopté le motif actuel : un cercle de douze étoiles dorées sur fond bleu. Dans différentes traditions, douze est un chiffre symbolique représentant la complétude. Il correspond aussi bien entendu au nombre de mois de l’année et au nombre d’heures sur le cadran d’une montre. Quant au cercle, il est entre autres un symbole d’unité.

Le Conseil de l’Europe a ensuite invité les autres institutions européennes à adopter le même drapeau, et en 1983, le Parlement européen a opté pour cet emblème. Finalement, en 1985, le drapeau a été adopté par tous les chefs d’État et de gouvernement de l’UE comme l’emblème officiel de l’Union, qui à cette époque s’appelait les Communautés européennes.

Depuis le début de l’année 1986, le drapeau sert de symbole à toutes les institutions européennes.
Le drapeau européen est l’unique emblème de la Commission européenne, l’exécutif de l’UE. D’autres institutions et organes de l’UE ont, en plus du drapeau européen, un emblème qui leur est propre. »

Cordialement,

Eurêkoi – Bpi (Bibliothèque publique d’information)
http//www.bpi.fr
http//www.Eurêkoi.org